

1. Coordonnées de l'entreprise

N° d'entreprise :

Raison sociale :

Tél : GSM :

E-mail :

2. Adresse de correspondance (à compléter si l'adresse est différente du domicile / siège social)

Rue : N° : Boite :

Code postal : Localité :

Personne de contact :

Nom : Prénom :

Tél : GSM :

E-mail :

3. Date d'arrêt

Date d'arrêt définitif de l'entreprise : / /

4. Raison d'arrêt définitif de l'entreprise

Avertissement préalable : L'opération de radiation actera la fin des activités de l'entreprise.
Si votre entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, ils seront obligatoirement tous arrêtés.

- Cessation de l'activité
- Décès
- Faillite
- Modification des membres (pour les organisations sans personnalité juridique)
- Cession de l'entreprise au cessionnaire suivant :

Dénomination :

Adresse :

N° d'entreprise du cessionnaire :

- Autre :

Informations complémentaires: Carte ambulant ou carte forain: Si vous êtes en possession d'une carte ambulant / carte forain, veuillez nous restituer la carte ambulant et/ou la carte forain. Vous pouvez les envoyer au Guichet d'Entreprises de Partena Professional.

5. Coordonnées du mandataire

Numéro d'intermédiaire Partena Professional :

Dénomination commerciale/Raison sociale:

Numéro d'entreprise éventuel:

Nom: Prénom:

Rue : n° : Boite :

Code postal : Localité :

GSM :

E-mail :

déclare être en possession d'un mandat du client. Veuillez joindre la procuration au dossier.

Cochez la case

- Les documents financiers doivent être établis au nom du client et envoyés au client
- Les documents financiers doivent être établis au nom du client et envoyés au comptable
- Les documents financiers doivent être établis au nom du comptable

Je reconnais avoir pris connaissance des informations suivantes :

- Vie privée :
 - Les données à caractère personnel communiquées dans le présent formulaire sont destinées à être traitées par le Guichet d'Entreprises Partena Professional
 - J'autorise de manière explicite que mes données de contact (coordonnées) puissent être traitées aux fins d'assurer la promotion des services des entreprises de Partena Professional ainsi que d'autres partenaires. Je dispose du droit de retirer à tout moment ce consentement en envoyant une demande (en justifiant de mon identité) par un courrier à Partena Professional – DPO Office, 45, rue des Chartreux à 1000 Bruxelles ou un mail à l'adresse mail privacy@partena.be
 - Les traitements précités sont effectués dans le respect des dispositions au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la Protection des données - GDPR)
 - En vertu de cette réglementation, je dispose d'une série de droits par rapport à mes données : recevoir des informations concernant le traitement de mes données à caractère personnel, les consulter, les faire rectifier ou dans certains cas les faire supprimer ou en restreindre le traitement.
Je peux retrouver des informations détaillées de ces droits et de leur exercice sur le site web de Partena Professional, sous la rubrique 'Privacy'
- Toute déclaration incorrecte ou erronée est punissable par la loi
- J'ai pris connaissance de la déclaration relative à la protection des données concernant les traitements de données effectués par la BCE : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/banque-carrefour-des/banque-carrefour-des-2>

Fait à..... Le

Nom..... Prénom

Qualité

Signature,

Veillez sélectionner les formalités administratives que le Guichet d'Entreprises PARTENA peut effectuer pour vous. Attention ! Certaines formalités nécessitent de compléter des documents spécifiques. Ceux-ci vous seront soit présentés lors de votre visite soit envoyés par nos soins. (Il est nécessaire de compléter la page 4 « Procuration au Guichet d'Entreprises PARTENA », si vous sélectionnez des formalités ci-dessous.)

Demande de cessation de la TVA

- A radier à partir du : / /
- Détenez-vous encore des biens de votre entreprise :
 - Non, tous les biens ont été vendus avant la cessation de l'activité TVA
 - Oui, je conserve certains biens pour une valeur de EUR
- Subsiste-t-il encore des créances :
 - Non Oui, pour un montant de EUR
- La cessation de l'activité s'accompagne-t-elle de la cession du fonds de commerce ?
 - Non Oui :
 - Nom du cessionnaire :
 - Adresse :
 - Numéro de tél :
 - Numéro d'entreprise :
- Etendue de la cession :
 - Totale Partielle
- La cession comprend-t-elle le transfert d'un solde (crédeur ou débiteur) du compte courant TVA du cédant ?:
 - Oui Non

Demande de cessation auprès de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA)

- A radier à partir du : / /

Dépôts d'actes

Demande auprès de la SABAM

Demande auprès de la Rémunération Equitable

Autre(s) (à préciser)

Vous avez cessé toute activité professionnelle indépendante.

Pour permettre à l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (I.N.A.S.T.I.) de fixer la date de suspension de votre affiliation, nous vous invitons à nous renvoyer la déclaration en annexe, complétée, signée et accompagnée d'une pièce justificative officielle :

- Si vous étiez titulaire d'un numéro d'entreprise (anciennement registre de commerce ou de l'artisanat), il y a deux possibilités :
 1. vous avez déjà radié votre numéro d'entreprise : une confirmation de la radiation dans la Banque Carrefour des Entreprises délivrée par un Guichet d'entreprise.
 2. vous n'avez pas encore radié votre numéro d'entreprise : le document « demande de radiation » en annexe est à nous renvoyer dûment complété et signé.
- Si vous étiez assujéti uniquement à la T.V.A. :
une attestation délivrée par le contrôleur de la T.V.A. du lieu de votre domicile.
- Si votre activité ne nécessitait pas de numéro d'entreprise, et n'était pas soumise à la T.V.A. :
le présent document doit nous être retourné, avec légalisation de votre signature par l'Administration communale.
- Si vous étiez aidant :
une attestation délivrée par la personne qui vous occupait en qualité d'aidant.
- Si vous étiez conjoint aidant :
une attestation délivrée par la personne qui vous occupait en qualité de conjoint aidant.
- Si vous étiez mandataire de société(s) :
une copie des Annexes au Moniteur belge ou du procès-verbal de l'Assemblée générale publiant votre démission.
- Si vous étiez associé actif au sein d'une société :
un extrait du livre des parts mentionnant la cession de vos parts sociales.

.....
.....

Nous insistons pour que ces documents nous soient adressés dans les plus brefs délais. A défaut, nous serons contraints de poursuivre la perception de vos cotisations sociales. Voir en annexe.

N° National :

A. Déclaration de cessation d'activité

Je soussigné(e)

Né(e) à Le

Tél : GSM :

Habitant à :

Rue : N° : Boite :

certifie ne plus exercer aucune activité professionnelle indépendante ou d'aidant, même à titre complémentaire, depuis le

Je m'engage à signaler immédiatement la reprise d'une quelconque activité indépendante.

Fait à le

Signature

B. Questionnaire à compléter

1. Exercez-vous actuellement une autre profession ? OUI NON
Si oui, laquelle ?
2. Poursuivez-vous une activité indépendante dans un autre Etat membre de l'U.E. ? OUI NON
Si oui, dans lequel ?
3. Votre activité indépendante a-t-elle pris fin par suite de maladie ou d'invalidité ? OUI NON
Le taux de votre incapacité dépasse-t-il 66% ? OUI NON
Désirez-vous être documenté(e) sur les avantages et conditions de cette assurance ? OUI NON
4. Votre activité indépendante a-t-elle pris fin pour cause de faillite ? OUI NON
Si oui, coordonnées du curateur :
- Le travailleur indépendant qui possède cette qualité depuis un an au moins et qui cesse son activité pour cause de faillite ou de résolution de concordat, peut sauvegarder, pendant quatre trimestres maximum, ses droits aux allocations familiales et à l'assurance-maladie, sans paiement de cotisations.
Désirez-vous être documenté(e) sur les avantages et conditions de cette assurance ? OUI NON
5. Le travailleur indépendant qui possède cette qualité depuis un an au moins et qui cesse son activité sans pouvoir bénéficier d'une quelconque assimilation, peut, au maximum pendant deux ans, sauvegarder ses droits à la pension et à l'assurance maladie dans le cadre de "l'assurance continuée".
Désirez-vous être documenté(e) sur les avantages et conditions de cette assurance ? OUI NON
6. Le travailleur indépendant qui a cessé toute activité professionnelle au cours de la période entre son 60ème et son 65ème anniversaire peut, quel que soit le motif de sa cessation, sauvegarder ses droits à la pension et à l'assurance maladie dans le cadre de "l'assurance continuée".
Si vous avez l'âge requis, 60 à 65 ans, désirez-vous être documenté(e) sur les avantages et conditions de cette assurance ? OUI NON

Très important !

En ce qui concerne les points 5 et 6, la demande doit être faite avant l'expiration du 2ème trimestre civil qui suit la fin de votre activité.

Signature,